

HUMIDITÉ, MOISSISSURE ET PRATIQUES DE CONSTRUCTION

RÉPARATION DES CONSTRUCTIONS ENDOMMAGÉES PAR L'EAU

CONDITIONS PROPICES À LA FORMATION DE MOISSISSURES

Que faire si vous trouvez de la moisissure sur votre panneau mural? Le présent document traite des conditions propices à la formation de moisissures, décrit les étapes à suivre pour effectuer des réparations de base et donne de l'information sur les moisissures.

Les moisissures sont des microorganismes qui peuvent, dans des conditions favorables, trouver un environnement où elles sont susceptibles de survivre et de croître sur des matériaux de construction. La meilleure façon de prévenir la formation de moisissures consiste à s'assurer que les matériaux de construction n'entrent pas en contact avec de l'eau avant leur installation et ne sont pas exposés à l'humidité à l'intérieur du bâtiment après l'achèvement des travaux.

Lorsque des matériaux de construction sont exposés à l'eau, il peut s'y former de la moisissure. Cette situation peut survenir aux endroits où il y a de la condensation, une fuite de tuyau, des infiltrations d'eau par le toit ou les fenêtres ou des éclaboussures accidentelles.

En toutes circonstances, il importe de déterminer immédiatement la source du problème et d'y apporter une solution pour empêcher que ce type de situation ne se reproduise.

RÉPARATION

L'évaluation de systèmes de construction endommagés par l'eau et leur réparation doivent être effectuées avec prudence. Ne jamais étudier une solution ni entreprendre de réparations, à moins de disposer des compétences nécessaires pour ce faire et de bien comprendre les risques potentiels associés. Dans les cas de formation importante de moisissures, il est recommandé de faire appel à un professionnel de la construction qualifié indépendant pour évaluer la situation et élaborer et mettre à exécution un plan comportant les éléments suivants :

- Élimination des conditions propices à la formation de moisissures.
- Nettoyage des moisissures de la surface des matériaux.
- Enlèvement des matériaux endommagés qui ne peuvent être nettoyés.

ÉLIMINATION DES CONDITIONS : GARDER PROPRE ET SEC

Les efforts doivent se concentrer sur l'élimination des conditions propices à la formation de moisissures. Dans les cas d'infiltrations d'eau dans le toit, le plafond ou le mur ou de problèmes de plomberie, remédier immédiatement à la situation à l'origine de l'humidité. S'il y a eu inondation, suivre les lignes directrices de Sécurité publique Canada concernant le retour en toute sécurité dans les régions touchées. Le nettoyage, les réparations ou l'enlèvement des matériaux endommagés ne devraient commencer qu'une fois les conditions propices à la formation de moisissures éliminées.

NETTOYER OU ENLEVER : QUE FAIRE?

Cette question étant très complexe, il est essentiel de procéder à une évaluation judicieuse et de bien faire ses recherches. Le présent document offre un aperçu de ce qu'il faut savoir pour évaluer la situation. Il contient également des sources d'information supplémentaires.

NETTOYER

Nettoyer, sécher, désinfecter : Si vous décidez de nettoyer la surface des matériaux, il est important de bien la frotter pour qu'il ne reste plus de moisissures. Une fois les conditions de formation de moisissures éliminées, il est recommandé de suivre la procédure ci-après pour nettoyer les moisissures et les taches :

- Porter l'équipement de protection approprié.
- Mélanger un détergent et de l'eau potable dans un contenant propre.

NETTOYER (SUITE)

- Sur les taches tenaces, utiliser un mélange de détergent, de javellisant et d'eau potable (suivre les directives du fabricant concernant les produits de nettoyage; ne jamais mélanger de l'eau de javel et de l'ammoniaque ou d'autres produits nettoyants si l'on ne sait pas ce qu'ils contiennent). Assurer une ventilation adéquate si un javellisant est utilisé.
- Frotter les surfaces tachées de moisissures.
- Rincer à l'eau – ne pas imbiber d'eau le panneau de gypse pendant le nettoyage et le rinçage.
- Laisser le panneau de gypse sécher et l'inspecter à la recherche de moisissures et de taches.
- Répéter les étapes précédentes jusqu'à ce que les surfaces touchées soient propres.

ENLÈVEMENT

Une décision en fonction du projet : Le nettoyage ne vise que la surface d'un panneau de gypse. Or, lorsque des matériaux de construction sont exposés à l'eau, des moisissures et de l'humidité peuvent aussi être présentes dans les matériaux ou dans la structure même (dans un vide de mur, par exemple). L'élimination de la source d'humidité ne règle qu'une partie du problème. Si vous doutez de l'efficacité d'un nettoyage, il pourrait s'avérer judicieux de remplacer tous les matériaux endommagés par l'eau. Cette décision devrait revenir à des personnes qualifiées, comme un professionnel de la construction indépendant. CGC n'exige pas le remplacement de panneaux de gypse de marque CGC Sheetrock^{MD} pour la seule raison qu'ils ont déjà été exposés à l'eau. Toutefois, si les conditions sont propices à la formation de moisissures et que les panneaux ont été en contact avec de l'eau de façon continue pendant plus de 24 heures ou de façon intermittente pendant plusieurs jours ou semaines, la façon la plus sûre de prévenir la formation de moisissures est d'éliminer ces conditions et de remplacer les matériaux endommagés.

Pour en savoir plus sur la réparation de structures endommagées par l'eau, veuillez communiquer avec le bureau de l'organisation de gestion des urgences territoriale ou provinciale le plus près de chez vous. De nombreux services de santé publique offrent aussi des conseils concernant les mesures à prendre en cas d'inondation et la correction des problèmes d'humidité.^{1,2}

Remarques :

1. Croix-Rouge canadienne, www.croixrouge.ca/nos-champs-d-action/urgences-et-catastrophes-au-canada/votre-maison-et-votre-famille/etablissez-un-plan/preparation-aux-inondations
2. Gouvernement du Canada – Préparez-vous, www.preparez-vous.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/flds-wtd/index-fr.aspx

RÉSUMÉ

Nous espérons que ces renseignements ainsi que les références supplémentaires vous aideront à choisir l'approche optimale pour votre projet. Pour toute question, veuillez communiquer avec nous au 1-800-387-2690.

AUTRES SOURCES D'INFORMATION

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Consulter le site cginc.com pour les renseignements à jour sur le produit.

MARQUES DE COMMERCE

© 2016 CGC. UNE SOCIÉTÉ DE USG ou ses sociétés affiliées. Tous droits réservés. Les marques de commerce CGC, SHEETROCK, C'EST VOTRE MONDE. BÂTISSEZ-LE., le logo CGC, les éléments de design et les couleurs ainsi que les marques connexes sont la propriété de la société USG Corporation ou de ses sociétés affiliées.

REMARQUE

Les produits décrits dans le présent document peuvent ne pas être offerts dans toutes les régions. Les renseignements contenus dans le présent document peuvent être modifiés sans préavis. CGC Inc. n'assume aucune responsabilité en ce qui a trait aux erreurs pouvant avoir été commises par inadvertance dans le présent document. Renseignez-vous auprès de votre représentant ou bureau local des ventes de CGC Inc.

AVIS

Nous ne sommes pas responsables des dommages accidentels ou indirects résultant des circonstances, ni des frais issus, directement ou indirectement, de la mauvaise utilisation ou de la pose des marchandises non conforme aux instructions et aux devis courants imprimés du fournisseur. Notre responsabilité se limite expressément au remplacement des produits défectueux. Toute réclamation à ce sujet sera réputée caduque à moins d'être faite par écrit dans les trente (30) jours suivant la date au cours de laquelle elle aurait raisonnablement dû être découverte.

LA SÉCURITÉ D'ABORD!

Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité pendant la maintenance et l'installation de tous les produits et systèmes. Prendre les précautions nécessaires et porter l'équipement de protection individuel correspondant à la situation. Lire les fiches signalétiques sur les produits et les documents qui se rapportent aux produits avant l'établissement du devis ou l'installation.

800.387.2690
cginc.com

Fabriqué par :
CGC Inc.
350 Burnhamthorpe Rd. W, 5th Floor
Mississauga, ON L5B 3J1

FWB2315/10-16
© 2016, CGC Inc.
Tous droits réservés.
Imprimé au Canada.

CGC 
C'EST VOTRE MONDE. BÂTISSEZ-LE.™